Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

Fédé BTP 84, Tracer son chemin au-delà de la conjoncture

Fin juin, le président de la Fédé du BTP 84 , Daniel Léonard, s'adressait aux adhérents dans le cadre de l'Assemblée générale. Peu avant nous l'avions rencontré pour une interview. Voici le message qu'il avait choisi de transmettre. » Mon rôle ? Maintenir le dialogue avec les élus et les acteurs économiques pour porter la voix de la profession »

Comment se portent le bâtiment et les travaux publics ?
«Aujourd'hui, c'est la construction qui souffre le plus. Les travaux publics connaissent une petite baisse d'activité qui n'est cependant pas alarmante pour le moment. Nous avons récemment rencontré un grand donneur d'ordre, le bailleur social Grand Delta Habitat, qui ne nous a pas donné de très bonnes nouvelles. Nous craignons des vagues de licenciements dans les entreprises de la construction qui impacteront l'ensemble de la chaîne : de l'agence immobilière à l'architecte, en passant par le notaire et le géomètre expert. Les permis de construire ne sortent plus des services de l'urbanisme des mairies ou agglomérations. Quant au marché des travaux publics ? L'arrêt de la construction entraînera l'arrêt des travaux publics puisque qu'il n'y aura pas de nouvelles zones d'habitat. Les entreprises vont devoir être agiles et se réorienter. »

Les conséquences induites
« Au plan national, la baisse des ventes de biens a déjà impacté 900 agences immobilières placées en redressement judiciaire ou en liquidation en 2023, soit +3% par rapport à 2022. Près de 1 000 licenciements sont prévus en 2024, dans les offices notariaux où les transactions sont passées de 1,1 million en 2022 à 900 000 en 2023. La chute de 30% de commandes dans les cabinets d'architectes a entraîné la réduction des effectifs de 15%, dès le 1er semestre, ce qui représente 1 000 suppressions d'emplois sur les 60 000 que compte cette branche. Les déménageurs accusent une baisse de l'activité de 20% et de 2,5% chez les marchands de meubles. Le Conseil Départemental de Vaucluse a subi un retrait de 30 M€ en raison du recul des droits de mutation, par rapport à 2023, pour un budget prévisionnel 2024 estimé à 110 M€.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

Copyright Freepik

Quant à la réhabilitation
«Si les marchés existent, ils ne correspondant pas au marché de la construction neuve. Notre filière Pôle habitat en fait actuellement les frais avec, en France, une perte d'emplois estimée à 300 000, ce qui concernerait environ 30 000 personnes, en Vaucluse.»

Le logement
«Le Gouvernement évoque 2 millions de logements vacants que pourraient intégrer les personnes en recherche d'habitat, cependant, ils sont, le plus souvent, situés loin des bassins de l'emploi et des entreprises qui recrutent. Avec l'inflation et le coût de l'essence, les ménages ne peuvent s'éloigner de leur lieu de travail.»

Les acquéreurs
«Les Français et notamment les provençaux, qui rêvaient de devenir propriétaires ont vu leur capacité d'emprunt immobilier diminuer. Ainsi, pour un emprunt de 200 000€ sur 20 ans, le taux de crédit moyen est passé de 1% en 2021 à 3% en janvier 2023 et à 4, 05% en janvier 2024 pour ensuite baisser à 3,95% en mars 2024. En conséquence de quoi, les ménages ont perdu en moyenne 50 000€ de possibilité

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

d'emprunter par rapport à la somme initiale qu'ils avaient prévu d'engager dans leur logement.»

Les tendances ?
«Les tendances affichent la préservation de l'environnement–ce en quoi nous adhérons totalement- avec l'arrêt de l'artificialisation des sols ; L'utilisation des friches industrielles et les dents creuses ce qui est une excellente idée à condition d'intégrer les possibles surcoûts tels que la dépollution des sols et des vastes bâtiments souvent construits avec de l'amiante, du plomb. Nous militons pour que des aides gouvernementales soutiennent les entreprises privées en charge de ce type de travaux. Egalement, les chantiers Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine) nécessiteront une enveloppe budgétaire 'sécurité' afin de protéger les chantiers, les matériaux et les professionnels pour œuvrer dans la sérénité. »

Les bonnes nouvelles ?
«Le Département, qui est notre plus important donneur d'ordre, maintient le budget. Nous espérons même un petit rebond de la part des maires-bâtisseurs, des élus ambitieux de faire évoluer leurs villes, d'accueillir les enfants du pays, d'améliorer le cadre de vie de leurs administrés. Les bonnes nouvelles ce sont les chantiers comme la déviation d'Orange qui est en cours, Mémento à Agroparc Avignon, le carrefour de Bonpas. Également la sécurisation, en juillet et août, des berges de Bonpas pour lesquelles 40 000 tonnes d'enrochements sont prévues. Une passe à poissons va aussi être créée à Rognonas.»

Copyright Freepik

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

Le nouveau siège de la Fédé
«Le nouveau siège de la Fédération du Bâtiment et des Travaux publics va enfin sortir de terre avec un démarrage des travaux en juillet et le début du gros œuvre en septembre, pour une livraison à l'automne 2025. Les intervenants des chantiers sont tous des adhérents de la Fédération. Nous assurerons nous-mêmes la gestion de la base-vie et des déchets ce qui est l'équivalent du lot zéro et une première expérimentale pour nous.»

Quelles relations entretenez-vous avec la préfecture, les collectivités territoriales ?
«Nous entretenons d'excellentes relations et nous réjouissons de pouvoir travailler de concert sur des projets. Cependant, nous avons l'impression de ne pas être écoutés par l'État. Malgré les efforts et arguments de nos Fédérations nationales, clairement le logement et la construction ne sont pas une priorité pour le Gouvernement. Finalement, nous nous heurtons à la conjoncture, à la fonte des dotations, à la baisse des droits de mutations qui participent à nourrir le budget du Département. Je crains que l'on oublie le rêve des français : la maison individuelle avec son jardin pour ne proposer que du collectif auquel tous les français n'adhèrent pas.»

Nos propositions ?
«Nous militons pour le rétablissement du PTZ (Prêt à taux zéro) à destination de tous les types d'habitat, sur l'ensemble du territoire et à destination de tous les ménages ; Le soutien de l'investissement privé avec une prolongation du maintien du dispositif Pinel qui se substitue à l'État dans l'effort de construction de logements ; L'amélioration du dispositif MaPrimeRénov dont la complexité à renseigner puis instruire le dossier bloque les aides promises de l'État, mettant en difficultés entreprises comme particuliers alors que le dispositif s'éteint en fin de l'année fiscale.»

Note de conjoncture
Le secteur de la Construction représente 10% de l'activité économique du Vaucluse. Au coeur de ce secteur, le marché du logement pèse 65% de l'activité des entreprises, porté par la construction neuve et l'entretien-rénovation. Le Vaucluse est un territoire à fort besoin annuel en logements, particulièrement sur les bassins d'emploi, comme Avignon à hauteur de 1,7 % du parc existant à produire chaque année entre 2018 et 2030, 1% pour le secteur d'Orange et de 0,7% en ce qui concerne Cavaillon-Apt. Pourtant, le rythme de production des logements sociaux peine à suivre la demande des ménages, traduisant une tension également sur ce type d'habitat. Cela s'explique notamment par un taux de rotation particulièrement faible dans le parc de logements qui s'établit à 5,3% en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans le détail
D'avril 2023 à avril 2024 l'activité dévisse de 70% en termes de mises en vente de logements, de 50% pour la réservation de logements, de 37% en autorisation de constructions de logements et locaux, de 28% en autorisation de mises en chantier. Concernant les Travaux Publics, le secteur connaît une baisse de 0,6% au 1er trimestre 2024. Cependant le territoire devrait continuer de porter le contournement d'Avignon par la voie Léo (Liaison Est Ouest), les futures lignes du Tram, la construction de parkings relais ainsi que de parfaire sa politique en matière de rénovation des canalisations pour lutter contre la perte d'eau potable estimée actuellement à 25%, soit entre 3,5 et 4 millions de m3 d'eau perdus annuellement sur les 14 millions de m3 d'eau pompés depuis la nappe phréatique. Une nouvelle culture

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

de l'aménagement. La filière développe une nouvelle culture de l'aménagement, conciliant frugalité foncière et qualité de vie. Une façon pour elle de répondre à la tendance baissière de l'activité et à la nécessité de construire pour répondre aux attentes des habitants tout en tenant compte des enjeux environnementaux.

Copyright Freepik

Relance de la primo-accession et de l'investissement locatif
La relance de la primo accession et de l'investissement locatif ont contribué à relancer l'activité lors de crises précédentes. Ainsi, la production de logements neufs, sur l'ensemble du territoire national, concernait 222 425 unités en moyenne sur la période 2007-2023 contre une estimation des besoins à 300 000 logements par an.

Une production de logements considérablement ralentie
En cause, la conjonction de 4 éléments défavorables comme l'inflation des coûts de production et des matériaux, des énergies, et la mise en place de la règlementation énergétique 2020. Il y a, également, la hausse du taux d'usure et donc le relèvement du taux des crédits immobiliers alors que les conditions d'octroi des prêts réduisaient de 25% le pouvoir d'achat immobilier des futurs acquéreurs.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

Une accumulation de facteurs contraires
Cette accumulation de facteurs contraires a immobilisé et continue de retenir l'activité dans le neuf, l'ancien, l'individuel, le collectif, l'achat et la location, engendrant l'immobilité géographique, les tensions sociales, le sentiment de déclassement, la cohabitation forcée, allant jusqu'à impacter la carrière future de l'étudiant obligé de renoncer à sa formation.

Les leviers du logement
Nous préconisons de geler les barèmes de la REP Bâtiment (Responsabilité élargie du producteur, traitement des déchets) sur un an et rendre le dispositif, aujourd'hui inefficace, plus opérationnel pour les entreprises sur l'ensemble du territoire. Nous souhaitons que soit mis en place le statut fiscal du bailleur privé pour maintenir l'offre de logements locatifs. Désormais, la maîtrise d'ouvrage intègre davantage la performance RSE des candidats dans le choix de l'offre la «mieux disante» ; notamment sur l'insertion et la qualification de publics éloignés de l'emploi, la formation, l'apprentissage, les contrats de professionnalisation. Les entreprises ont un outil performant avec le GEIQ BTP 84. Le maître d'ouvrage doit pouvoir soutenir ces initiatives et ainsi contribuer à irriguer le tissu économique et social du département.

Transition écologique, pour une vision stratégique et pérenne.
Cela pourrait consister en l'améliorer du traitement administratif laborieux et complexe de MaPrimRenov ; à l'accélération, sur le maillage territorial, des points de collecte, de stockage et de valorisation des matériaux ; à l'intégration par la maîtrise d'ouvrage de dispositifs en faveur du réemploi et du recyclage des matériaux.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

Copyright Freepik

L'enjeu de demain ?
Sera de reconstruire la ville sur la ville dans une logique d'optimisation de l'espace ; du ré-emploi des 31 000 logements restés vacants en Vaucluse ; du recyclage des friches et du changement de destination de bâtiments existants en logements adaptés aux différentes générations. Il sera là essentiel de tenir compte des surcoûts prévisibles générés par la dépollution des sols et des bâtiments, toutes ses opérations étant propices au retour spontané et aidé de la nature en ville.

La Fédé en chiffres
122 ans, créée en 1902. 400 entreprises adhérentes, de l'artisan à la major, entreprises de bâtiment, travaux publics, constructeurs de maisons individuelles, promoteurs, aménageurs, architectes, maîtres d'œuvre, bureaux d'étude, bureaux de contrôle, locatiers, fournisseurs de matériaux, carriers, avocats, centres de formation, assureurs, comptables, banquiers. 5 200 salariés Les adhérents, entreprises artisanales, PME (petites et moyennes entreprises), ETI (Entreprises de taille intermédiaire) et groupes nationaux représentent 5 200 salariés. Six collaborateurs La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics accueille une équipe de six personnes pour répondre aux besoins des professionnels.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par le 5 décembre 2025

Copyright Freepik

Fédération du BTP 84
60, chemin de Fontanille, Agroparc 84140 Avignon – Tél. 04 90 82 40 63 Président, Daniel Léonard Secrétaire Général, Emmanuel Meli.
Extrait du hors série N°2 Echo du mardi Spécial Fédération du BTP 84 Juin 2024.

l'écho du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

Cliquez sur la couverture pour consulter ou télécharger le journal

---

La simplification du dispositif MaPrimeRénov’ entre en vigueur

Les mesures pour simplifier le dispositif d’aide à la rénovation énergétique MaPrimeRénov’

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

entrent en vigueur le 15 mai. L'application de conseils autour de l'énergie et de la rénovation énergétique Hello Watt nous éclaire sur le sujet.

Entre janvier et mars 2024, le nombre de rénovations énergétiques réalisées dans le cadre de MaPrimeRénov' a baissé de 43 % par rapport à la même période en 2023, selon les données de l'Anah. Le nombre de dossiers de demandes d'aide déposés a également chuté de 65 % entre le 1er trimestre 2024 et le 1er trimestre 2023.

C'est dans ce contexte que le gouvernement, en concertation avec la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et la FFB (Fédération française du bâtiment), a décidé de simplifier la version 2024 de MaPrimeRénov'.

Les gagnants de la réforme de MaPrimeRénov'

– Les propriétaires souhaitant seulement isoler :
La première mouture 2024 de MaPrimeRénov' conditionnait les aides aux travaux d'isolation à l'installation concomitante d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant aux énergies renouvelables – comme une pompe à chaleur. Cette mesure était décriée, car elle aurait obligé certains propriétaires récemment équipés d'un nouveau système de chauffage à le remplacer à nouveau s'ils souhaitaient bénéficier des aides pour améliorer l'isolation de leur maison.
Il sera désormais possible de subventionner des travaux d'isolation sans changer de système de chauffage. Cette évolution est une excellente nouvelle pour la rénovation énergétique : isoler son logement est la première étape indispensable avant de chercher un meilleur système de chauffage.

– Les propriétaires de passoires thermiques souhaitant réaliser un mono-geste
Les passoires thermiques (DPE de classe F et G) pourront à nouveau bénéficier des aides MaPrimeRénov' pour réaliser un unique geste de rénovation énergétique.
Cette décision a été prise alors que les passoires thermiques devaient être exclues des aides au mono-geste à partir du 1er juillet 2024. Le gouvernement voulait en effet les orienter vers des rénovations d'ampleur, qui permettent d'améliorer la performance énergétique d'un logement de manière plus significative.

Le frein administratif et financier du DPE est levé

Il n'est désormais plus obligatoire de fournir un DPE pour bénéficier de MaPrimeRénov' lors d'une rénovation par geste.

L'audit énergétique réalisé par un Accompagnateur Rénov' reste cependant obligatoire pour toucher MaPrimeRénov' dans le cadre d'une rénovation globale, qui combine plusieurs travaux de rénovation.

Ce qui ne change pas au 15 mai

La structure initiale de MaPrimeRénov' reste inchangée, avec deux parcours distincts :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

– MaPrimeRénov' Parcours par geste : ce parcours subventionne les gestes de manière distincte selon les choix de rénovation que fera le propriétaire du bien. Par exemple, l'aide peut subventionner le remplacement des fenêtres, l'isolation des murs ou encore le changement du système de chauffage.
– MaPrimeRénov' Parcours accompagné : ce parcours subventionne un ensemble de travaux de rénovation énergétique. Il est nécessaire de réaliser au minimum deux gestes d'isolation (toiture, fenêtre/menuiserie, sols ou murs) pour y prétendre. Les travaux peuvent être réalisés en une ou deux étapes. Pour être subventionnés, les travaux doivent améliorer d'au moins deux classes la performance énergétique du logement (par exemple, passer d'un DPE F à un DPE D). L'accompagnement d'un Accompagnateur Rénov' est obligatoire pour bénéficier des aides. Il établit le bouquet de travaux à réaliser à la suite d'un diagnostic énergétique.

Anticiper les démarches

Les particuliers concernés par la réforme doivent garder à l'esprit que les démarches administratives peuvent être complexes et chronophages.

Les particuliers qui ne sont pas concernés par les changements du 15 mai peuvent dès à présent déposer leur dossier de demande d'aide sur la plateforme de l'Anah.

Faire ses travaux d'isolation maintenant

Les aides pour les travaux d'isolation simples ne sont rétablies que jusqu'au 31 décembre 2024. Ce délai, compte tenu des démarches à entreprendre, est assez restreint. Il est conseillé de se rapprocher rapidement d'une entreprise de travaux.

Ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier

Les travaux ne peuvent commencer qu'après avoir reçu l'accusé de réception de l'Anah suite au dépôt du dossier. En revanche, les particuliers peuvent signer les devis avant d'avoir déposé leur dossier.

Comparer les devis

Il est conseillé aux particuliers de comparer non seulement les prix, mais également le matériel proposé, le dimensionnement dans le cas d'un système de chauffage, l'expertise des entreprises ainsi que les avis clients.

Viser les travaux les plus pertinents pour son logement

La rénovation globale permet de bénéficier d'aides plus importantes, mais elle ne convient qu'aux particuliers qui ont besoin d'effectuer des travaux importants, par exemple quand ils habitent dans une passoire thermique. La réintroduction de la possibilité de subventionner des travaux d'isolation simples est une bonne nouvelle pour les particuliers qui ne souhaitent pas entrer dans le parcours plus long, coûteux et parfois complexe de la rénovation d'ampleur.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

Utiliser ses données de consommation pour analyser la rentabilité des travaux envisagés

L'exploitation des données d'électricité et de gaz, accessibles via les compteurs communicants Linky et Gazpar, permet aux ménages de choisir des travaux adaptés à leur logement, mais aussi à leurs besoins énergétiques.

Isoler avant de changer de système de chauffage

Il est crucial de respecter l'ordre des travaux lors d'une rénovation énergétique, en commençant par l'isolation du logement avant d'étudier un changement de système de chauffage. En effet, le dimensionnement du nouveau système de chauffage doit être adapté à une maison correctement isolée.

Installer un système de chauffage surdimensionné pour compenser des déperditions énergétiques revient à jeter de l'argent par les fenêtres. Si l'isolation est réalisée après avoir changé de système de chauffage, les occupants risquent de se retrouver avec un chauffage trop puissant. Par exemple, une pompe à chaleur surdimensionnée a des cycles de fonctionnements très courts, ce qui augmente son nombre de redémarrages et donc sa consommation électrique.

Profiter des aides importantes sur les pompes à chaleur

Les aides dédiées aux pompes à chaleur air-eau demeurent inchangées. Depuis le 1er janvier 2024, ces installations bénéficient d'une aide MaPrimeRénov' augmentée de 1 000 €, portant la prime jusqu'à 5 000 € pour les ménages aux revenus très modestes.

Cette solution de chauffage et de production d'eau chaude décarbonée est facile à mettre en place, nécessitant deux à trois jours de travaux. Elle s'impose comme la solution à retenir dans le contexte actuel.

Rappelons que les primes MaPrimeRénov' pour le chauffage au bois (poêle, chaudière, insert et foyer fermé à bois ou à granulés) ont été réduites de 30 % au 1er avril 2024.

Rénovation énergétique : Service-public . fr centralise et informe sur les aides

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

Pour améliorer le confort thermique d'un logement et diminuer la facture de chauffage, vous avez la possibilité d'améliorer l'isolation de votre logement. Vous pouvez prétendre à des aides pour financer les travaux de rénovation énergétique de votre logement. Découvrez les aides qui correspondent à vos besoins d'éco-rénovation sur Service-public.fr.

Électricité : les tarifs augmentent en février !
Au 1er février 2024, les tarifs de l'électricité augmentent en France dans le cadre de la fin progressive du bouclier tarifaire qui avait été mis en place par le Gouvernement en 2021. Quelle incidence cela va-t-il avoir sur vos factures ? Comment sont fixés les tarifs de l'électricité ?
Service-Public.fr vous renseigne. En savoir plus

Aides et prêts pour l'amélioration et la rénovation énergétique de l'habitat
Des aides et prêts peuvent être accordés pour faire des travaux d'amélioration dans votre logement (accessibilité, installation d'équipements…) ou des travaux de rénovation énergétique. En savoir plus

Rénovation globale : MaPrimeRénov' Sérénité

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

Vous souhaitez réaliser d'importants travaux de rénovation énergétique globale dans votre logement ? Vous pouvez bénéficier d'une aide financière dite MaPrimeRénov' Sérénité. Pour cela, vos travaux doivent permettre à votre logement de réaliser un gain énergétique d'au minimum 35 %. Nous vous indiquons quelles sont les conditions et la démarche à suivre pour en bénéficier. Vous renseigner.

MaPrimeAdapt' pour financer les travaux d'adaptation de votre logement
À partir du 1er janvier 2024, MaPrimeAdapt' constitue la solution unique d'aide au financement de travaux d'adaptation du logement. Elle s'adresse aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées. Pour se renseigner, cliquez ici.

Une aide financière pour installer un thermostat connecté et réduire vos dépenses en énergie
Un thermostat connecté permet d'ajuster la température de votre logement en temps réel, en fonction de la météo, du moment de la journée ou de paramétrages de votre choix. Vous pouvez désormais bénéficier d'une aide financière lorsque vous faites installer un tel dispositif chez vous, que vous soyez propriétaire ou locataire et quel que soit votre niveau de revenu. En savoir plus.

Rénovation énergétique : comment cumuler l'éco-PTZ avec MaPrimeRénov' ?
Certaines banques (Banques Populaires, Caisses d'Épargne, Crédit Agricole…) proposent un nouvel éco-PTZ pour financer le reste à charge de travaux éligibles à MaPrimeRénov'. Service-Public.fr vous explique tout.

Chèque énergie (gaz, chaleur, électricité)
Vous souhaitez obtenir une aide financière pour payer vos factures d'énergies (électricité, gaz…), ou effectuer certains travaux de rénovation énergétique dans votre logement ? Vous pouvez bénéficier du chèque énergie si vous respectez certaines conditions. Nous vous indiquons quelle sont les conditions pour en bénéficier et comment les utiliser. Cliquez ici

Aides financières de l'Anah pour réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat
L'Agence nationale de l'habitat (Anah) peut accorder des aides financières pour la réalisation de travaux dans votre logement (rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie…). Vos travaux doivent être réalisés dans un logement datant d'au minimum 15 ans. Ce logement doit être votre résidence principale : Logement occupé au moins 8 mois par an (sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure), soit par le locataire ou la personne avec laquelle il vit, soit par une personne à charge (enfant, ascendant de plus de 65 ans, parent handicapé). Les aides de l'Anah se cumulent avec d'autres dispositifs. Se renseigner

Rechercher les aides pour la rénovation de l'habitat (Simulateur)
Permet de connaître et d'estimer le montant des aides financières dont vous pouvez bénéficier pour la rénovation énergétique de votre logement. Accéder au simulateur

Rechercher une entreprise ayant la qualité « Reconnu garant de l'environnement » (Outil de recherche)
Permet de rechercher une entreprise qualifiée Reconnue garant de l'environnement pour effectuer vos travaux et dépenses de rénovation énergétique. Lire l'article

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

‘Les écogestes c’est pas si compliqué !’

Le Département de Vaucluse vient d’éditer un guide ‘Les écogestes c’est pas si compliqué’. Mission ? Sensibiliser le grand public à la protection de l’environnement en s’appuyant sur un guide aussi attractif que pratique.

Eloïse, Benoît, Maya et Hector forment la famille ‘Bongeste’. Leur crédo ? Adopter les bons réflexes au quotidien pour préserver l’environnement tout en dorlotant leur porte-monnaie. C’est ainsi que la petite tribu prodigue 50 conseils et astuces au gré d’un guide de 40 pages à destination du grand public. .

L’enjeu ?

Changer de mode de fonctionnement dans la vie de tous les jours en agissant sur sa propre consommation d’énergie, adopter les déplacements doux, mener la chasse au gaspillage à la maison, dans l’alimentation, en s’adonnant à la réparation de matériel et aussi à l’achat de produits de seconde main… Le guide, très pratico-pratique, détaille toutes les actions à mettre en œuvre à la maison, au travail, à l’école…

Ecocitoyenneté

C’est dans le cadre de sa démarche Agenda 21 que le Département diffuse sa nouvelle brochure ‘Les éco-gestes’. Le support pédagogique est ponctué d’exemples concrets pour préserver cadre de vie et planète. La brochure est disponible aux accueils du Conseil départemental et téléchargeable sur www.vaucluse.fr

Bon à savoir

Chauffe-eau solaire, chaudière à bois, rénovation thermique… Le Conseil départemental propose aux particuliers des aides aux travaux pour la rénovation thermique et la transition énergétique. Par ailleurs, les ménages en situation de précarité énergétique peuvent être conseillés par un intervenant spécialisé. Il soutient aussi la plateforme de rénovation énergétique de l’habitat qui accompagne les particuliers et les copropriétaires dans la rénovation énergétique de leur logement, tout en mettant en lien les acteurs de la filière (bâtiment, immobilier, secteur bancaire…) Par ailleurs, le Département est engagé dans le SARE (Service d’Accompagnement à la Rénovation Energétique), programme national permettant d’améliorer le confort thermique des logements et bâtiments. Enfin, il propose des ateliers « Econovie », organisés dans ses Espaces Départementaux des Solidarités (EDeS). L’occasion pour les familles d’apprendre à mieux maîtriser leur budget, en particulier sur les postes « alimentation » et « énergie », grâce à une série de conseils.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 décembre 2025

Ma prime rénov' pour tous !

Lancée le 1er janvier 2020, MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité ». Dans le cadre du Plan de relance de l'économie, le dispositif a été renforcé depuis le 1er octobre 2020. MaPrimeRénov ' est désormais accessible à tous les propriétaires et à toutes les copropriétés. Objectif : 500 000 rénovations énergétiques pour cette année 2021.
www.maprimerenov.gouv.fr